

## TITRE I – ORGANISATION DU CONCOURS

**Art. 1 - Prim'Holstein France**, Association Nationale des Eleveurs de race Prim'Holstein, dénommée ci-après PHF, **organise un concours en ligne nommé « La Vache de l'Année » du 15 novembre au 03 décembre 2021**. C'est un concours d'animaux reproducteurs de la Race Prim'Holstein qui aura lieu sur le site Internet de Prim'Holstein France ([www.primholstein.com](http://www.primholstein.com)). L'objectif est de mettre en valeur les meilleurs animaux de la race et d'élire, grâce aux performances individuelles de chaque animal inscrit, la **Vache de l'Année 2021**.

## TITRE II - CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX

**Art. 2** - Pourront prendre part au concours les seules femelles de race Prim'Holstein, de parents officiellement reconnus, inscrites au contrôle laitier, sous réserve que leurs propriétaires et leurs exploitants soient adhérents à Prim'Holstein France, au moment de l'inscription et ce jusqu'à la fin du concours.

**Art. 3** - Toutes les femelles doivent être au minimum en seconde lactation pour présenter des performances individuelles et être toujours en vie le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Art. 4** – Il n'y a pas d'inscription maximum de vache par éleveur.

**Art. 5** – Une vache titrée « Vache de l'Année », sur une précédente édition, peut concourir.

**Art. 6** – Un élevage titré « Meilleur Eleveur », sur une précédente édition, peut concourir pour le prix spécial.

## TITRE III - CATEGORIES

**Art. 7** – Les animaux seront répartis en sections en fonction de leur nombre de lactations terminées, comme suit:

### Animaux noirs

1N : animaux ayant terminé 1 lactation et vêlé en 2<sup>ème</sup> lactation.

2N : animaux ayant terminé 2 lactations.

3N : animaux ayant terminé 3 lactations.

4N : animaux ayant terminé 4 lactations.

5N : animaux ayant terminé 5 lactations.

6N : animaux ayant terminé 6 lactations.

7N : animaux ayant terminé 7 lactations.

8N : animaux ayant terminé 8 lactations.

9N : animaux ayant terminé 9 lactations et plus.

### Animaux rouges

1R : animaux ayant terminé 1 lactation et vêlé en 2<sup>ème</sup> lactation.

2R : animaux ayant terminé 2 lactations.

3R : animaux ayant terminé 3 lactations.

4R : animaux ayant terminé 4 lactations.

5R : animaux ayant terminé 5 lactations.

6R : animaux ayant terminé 6 lactations.

7R : animaux ayant terminé 7 lactations.

8R : animaux ayant terminé 8 lactations.

9R : animaux ayant terminé 9 lactations et plus.

**Art. 8** – PHF se réserve le droit de regrouper certaines sections et championnats insuffisamment représentés, ou de diviser les sections trop chargées en sous-sections, en fonction de l'âge des animaux. En cas de dédoublement des sections, les prix attribués dans chaque sous-section ont la même valeur.

## TITRE IV - METHODE DE CLASSEMENT - PRIX

**Art. 9** - Le classement se fera sur les performances individuelles (lactations terminées qualifiées) de l'animal en production (lait, taux et matières), en morphologie (pointage avec note globale et notes de détail), en fonctionnels (taux cellulaire moyen et intervalle vêlage/2 ans) et en efficacité économique (MP, MU et Lait par jour de vie). Les informations retenues seront les informations officielles présentes dans le SIG au lundi 27 octobre 2021.

**Art. 10** - Un palmarès sera publié avec les 10 meilleurs animaux rangés par ordre de prix décroissant. Chaque éleveur recevra un courrier avec le classement de ses animaux dans la section.

**Art. 11** – Selon le palmarès, seuls les 2 premiers animaux de chaque étape seront appelés à continuer le concours. Lorsqu'une Vache de l'Année figure parmi les animaux appelés, l'animal derrière elle au palmarès sera également appelé.

**Art. 12** - Indépendamment des prix attribués dans chaque section, il sera décerné des prix de championnat.

Prix de Championnat Jeunesse Noir : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sections ou sous-sections noires de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Jeunesse Noir sera également désigné.

Prix de Championnat Maturité Noir : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sections ou sous-sections noires de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Maturité Noir sera également désigné.

Prix de Championnat Longévité Noir : Il sera attribué à la meilleure vache choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> sections ou sous-sections noires de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Longévité Noir sera également désigné.

Prix de Championnat Jeunesse Rouge : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sections ou sous-sections rouges de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Jeunesse Rouge sera également désigné.

Prix de Championnat Maturité Rouge : Il sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sections ou sous-sections rouges de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Maturité Rouge sera également désigné.

Prix de Championnat Longévité Rouge : Il sera attribué à la meilleure vache choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> sections ou sous-sections rouges de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Longévité Rouge sera également désigné.

Prix de la VACHE DE L'ANNEE : Il sera attribué à la meilleure des vaches au classement final.

Une vache sacrée « Vache de l'Année » lors d'une précédente édition pourra participer au concours. Victorieuse en finale, une place d'honneur lui sera attribuée, ainsi qu'une étoile à son palmarès.

### **Art. 13 – Prix Spéciaux**

Des prix spéciaux pourront venir animer le concours et récompenser les participants. PHF se réserve le droit d'ajouter un nouveau prix ou d'en retirer à tout moment du concours.

Prix du meilleur éleveur : Il récompensera l'élevage ayant le mieux figuré dans les classements des sections et si nécessaire des championnats. Pour participer à ce challenge, l'élevage devra concourir avec au moins 5 animaux. Les 5 meilleurs classements en section seront retenus.

Un élevage sacré « Meilleur Eleveur » lors d'une précédente édition pourra participer au prix spécial. Son lot retenu pour le palmarès devra être composé d'au moins 2 animaux (sur les 5 nécessaires) n'ayant jamais permis l'obtention de ce prix ou une étoile sur une précédente édition. Victorieux, une place d'honneur lui sera attribuée, ainsi qu'une étoile à son palmarès.

Prix de famille : Il récompensera la famille de vaches ayant le mieux figuré dans les classements. La famille de vaches devra être composée d'au moins 3 animaux en compétition, sur au maximum 4 générations. Elle pourra être partagée entre plusieurs élevages. A défaut d'un seul, les propriétaires des 3 meilleurs animaux de la même famille seront récompensés.

L'attribution des points se fera suivant le tableau ci-après :

<b>Classement en section ou sous-section</b>	<b>1<sup>ère</sup> prix</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>3<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> prix</b>	<b>9<sup>ème</sup> prix</b>	<b>10<sup>ème</sup> prix</b>	<b>11<sup>ème</sup> prix et plus</b>
<b>Nombre de points</b>	20	18	16 à 6 (2pts par rang)	4	2	0

Le total des points obtenus par les animaux permettra d'établir un classement. En cas d'égalité, seront pris les critères dans l'ordre suivant : le nombre de premières places le plus élevé, puis le rang moyen de lactations le plus élevé, puis la moyenne de production la plus élevée. Le nombre de points est attribué à l'élevage où est hébergé l'animal.

Prix de Suprême Vache de l'Année : Il récompensera l'animal avec au moins 3 étoiles à son palmarès sur le concours de la Vache de l'Année, soit 1 titre de Vache de l'Année, puis 3 éditions en première place de la Finale.

Prix de Suprême Eleveur : Il récompensera l'élevage avec un multiple de 3 étoiles à son palmarès sur le concours de la Vache de l'Année, soit 1 titre de Meilleur Eleveur, puis toutes les 3 éditions en première place du prix spécial Meilleur Eleveur.

**TITRE V - JURY**

**Art. 14** – Toutes les étapes du concours (sections, championnats, vache de l'année) seront jugées par les votes des internautes et par une commission d'experts composée par PHF. Les décisions seront sans appel.

Toute personne ayant Internet pour son usage personnel ou professionnel pourra voter. Il supportera tous les frais éventuels de connexion à Internet. Les internautes pourront voter 1 fois par étape (section, championnat, vache de l'année) selon les périodes définies par le calendrier du concours (article 18). Ils devront pour cela se créer un compte, ou s'authentifier sur le site Internet avec leur identifiant.

Des contrôles seront mis en place et PHF exclura tout vote qu'il jugera illicite.

**TITRE VI - DECLARATION D'ENGAGEMENT AU CONCOURS**

**Art. 15** - Les éleveurs désirant participer au Concours **La Vache de l'Année 2021** devront inscrire directement leurs animaux sur le site de PHF pendant la période précisée dans le calendrier du concours (article 18).

Pour être recevable, la déclaration d'engagement devra être accompagnée du montant des droits d'inscription : ce droit d'inscription est fixé à 6 euros TTC par animal et est acquis de plein droit à Prim'Holstein France. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les animaux en copropriété devront être déclarés avec la mention de tous les copropriétaires. De même, si un animal n'est pas né chez le propriétaire actuel, l'éleveur propriétaire s'engage à préciser le nom du naisseur lors de l'inscription de l'animal sur le site de PHF.

Les animaux seront exposés sur le site de PHF le 15 novembre 2021 seulement si PHF est en possession du règlement des droits d'inscription avant le vendredi 22 octobre 2021.

**TOUTE DECLARATION D'ENGAGEMENT INCOMPLETE, SANS VERSEMENT  
DU DROIT D'INSCRIPTION OU  
PARVENUE APRES LA DATE LIMITE SERA REFUSEE**

**L'inscription à ce concours entraine automatiquement l'acceptation de tous les articles de ce règlement et de toutes les décisions que PHF pourrait prendre, quelles qu'elles soient.**

**Titre VII – RECOMPENSES**

**Art. 16** - Des entreprises partenaires de la manifestation pourront sponsoriser sections, championnats et prix spéciaux.

Les 3 premiers animaux de chaque section, la championne et la réserve de chaque championnat, la championne et la réserve de la Vache de l'Année pourront recevoir une récompense.

Toutefois, chaque vache primée recevra uniquement la récompense égale à son plus haut classement au palmarès. Le cumul des récompenses pour un même animal est impossible.

**Titre VIII – ANNULATION**

**Art. 17** - PHF pourra arrêter à tout moment le déroulement du concours pour toute raison intérieure ou extérieure au fonctionnement de l'association. Aucun dédommagement ou indemnité ne sera versé à qui que ce soit.

**TITRE IX - ORDRE DES OPERATIONS**

**Art. 18** - Calendrier du Concours **La Vache de l'Année 2021**

périodes	Etapes du concours	Période de votes
28 septembre au 22 octobre	Inscription des animaux par les éleveurs sur le site	
26 octobre au 13 novembre	Traitement des dossiers par PHF	
15 novembre	Affichage des sections sur le site de PHF	
15 novembre au 23 novembre	Jugement des sections	Vote des internautes + vote du jury
23 novembre	Classement des sections diffusé sur le site de PHF	
24 novembre au 29 novembre	Jugement des Championnats	Vote des internautes + vote du jury
29 novembre	Désignation des Championnes sur le site de PHF	
29 novembre au 02 décembre	Jugement de la « VACHE DE L'ANNEE 2021»	Vote des internautes+ vote du jury
30 novembre (selon palmarès)	Désignation du meilleur éleveur	
03 décembre	Désignation de la « VACHE DE L'ANNEE 2021» sur le site de PHF	